

21 A60, 1990

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Le Directeur

777.231.1

Berne, le 20 août 1990

Strictement confidentielle*25.20.1*Note

Note à: Monsieur le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz

Copie à: Secrétariat du Chef du DFAE
 M. le Secrétaire d'Etat Jacobi
 M. l'Ambassadeur Krafft
 M. l'Ambassadeur de Tschärner
 M. l'Ambassadeur Rossier
 ari, pur, kel

Je viens de passer une "journée de vacances" avec le Directeur général Horst Krenzler (K), négociateur en chef de la Communauté. L'entretien fut empreint d'une grande ouverture et d'une confiance certaine, raison pour laquelle cette note est de caractère strictement confidentiel.

1. Généralités:

Pour la CE, la conclusion d'un EEE avec les pays de l'AELE constitue économiquement une évidence, une normalisation pour ainsi dire, des relations de voisinage. Bruxelles ne peut pas s'opposer à l'élargissement sans offrir une solution intermédiaire (et provisoire). Ceci d'autant plus que K. confirme notre impression que la Norvège, la Suède et la Finlande sont en train de prendre le tournant vers la demande d'adhésion. Une telle adhésion, y compris celle de l'Autriche, ne pourra avoir lieu avant le 1.1.96. Entretemps il faut créer quelque chose d'équivalent sur le plan économique.

Or, la condition de tout élargissement, aussi vis-à-vis de l'Autriche, est le renforcement institutionnel de la Communauté. Si ce renforcement, prévu aussi pour le 1.1.93, n'a pas lieu, il n'y aura pas d'élargissement. Sur le plan politique, tout plaide donc pour un EEE que la CE considère comme un cadeau, c'est-à-dire comme l'ouverture de son marché aux pays de l'AELE, d'où la nécessité de la reprise de l'acquis sans exceptions permanentes. J'ai eu toutes les peines à faire admettre à K. que l'EEE était - politiquement et économiquement - aussi dans l'intérêt de la CE. L'idée du "cadeau" est due au fait que les pays de l'AELE (sauf la Suisse) se sont mis en position de demandeurs en voulant la "full participation in the (EC-)internal market" au lieu de proposer à la CE un marché en commun, peut-être moins perfectionné, mais paritaire (conflit de Kristiansand).

Note

2. Decision making:

Or, K. est convaincu qu'une solution mutuellement acceptable du decision making est quasiment impossible. La seule voie qui lui semble éventuellement faisable est celle de l'art. 39/6 de l'Accord assurance; encore n'est-il pas sûr de pouvoir la "vendre" au Parlement. Les 11 points proposés par M. Devost (le "décalogue") est déjà difficile à faire accepter par les membres de la Commission. K. compte donc sur une grande probabilité que l'EEE ne réussira pas à cause de ce problème pour lequel la CE est dans l'impossibilité de faire une concession. La non-réussite est devenue - selon K. - d'autant plus probable que les Suédois commencent à être plus sensibles quant au problème de la satellisation (K. confirme donc l'appréciation de l'Ambassadeur Rüegg à ce sujet). K. attend l'heure de la vérité pour novembre. Avant cette échéance, il faut tenter l'impossible. Attendre ou négocier le decision making plus longtemps n'a pas de sens, car la conférence diplomatique de la CE sur ses institutions n'apportera rien en termes de l'EEE. K. ne comprend pas pourquoi Delors a pu vous faire des promesses à ce sujet.

Conclusion: K. s'attend (à 95% de probabilité) à un "Luxembourg plus"¹ avec une forte clause évolutive, ce qui déclenchera les demandes d'adhésion nordiques (sauf celle de l'Islande), demandes qui viendraient de toute façon et qui seront, d'une façon ou d'une autre, mises en veilleuse pour deux à trois ans.

La cause de cet échec sera d'une part la non-acceptation, par les pays de l'AELE, de la satellisation inéluctable, et le refus, par la Communauté, des demandes d'exceptions permanentes.

Je conviens avec K. de ce qui suit:

Si l'EEE selon sa formule actuelle devait être un échec, nous nous rencontrerons auparavant pour assurer un soft landing.

Il faut absolument éviter un jeu européen de bouc émissaire, et ceci d'autant plus que K. admet l'erreur de Delors d'avoir proposé des organes de décision communs.

3. Appréciation de la situation suisse:

K., lisant régulièrement la NZZ, connaît parfaitement la situation politique en Suisse. Il s'étonne du peu d'intérêt du Vorort pour un EEE global. Je lui explique l'approche politique du Vorort en faisant valoir pourquoi aussi ce dernier n'accepte pas de satellisation. Néanmoins, un non du peuple suisse serait - selon K. - mal compris à Bruxelles.

1. Un système général de reconnaissance mutuelle (idée Ugaccione) est inconcevable pour K.

Note

4. Exceptions:

Pendant plus d'une heure nous avons parlé des exceptions (suisses). Puisque les pays de l'AELE veulent participer aux 4 libertés, il n'y a - selon K. - pas de raison de prévoir des exceptions permanentes. Ces demandes sont d'ailleurs basées sur des phobies qui se sont toutes avérées injustifiées à l'intérieur de la Communauté; donc refus d'approcher les problèmes sur un plan autre (politique, économique) que juridique.

J'ai ensuite fait une plaidoirie circonstanciée sur le plafonnement, les 28 tonnes et la Lex Furgler. Le "résultat" peut être décrit comme suit:

- S'il y a égalité de traitement des travailleurs étrangers sur le plan qualitatif (saisonniers !), K. n'a finalement pas exclu une acceptation du plafonnement et - ce qui ne va pas de soi - une ouverture du marché de travail communautaire à des ressortissants suisses.
- K. commence à comprendre le lien entre les 28 tonnes et la NEAT. Sur le plan procédural, il trouve que c'est à l'AELE de demander (une fois de plus) au HLNG que les négociations bilatérales mènent à un résultat considéré comme définitif. Ceci pour la simple raison qu'il s'agit de négociations globales dans lesquelles il faut justifier les exceptions. J'ai retorqué que la même chose vaut pour l'aviation civile...
- Pas de problèmes avec la Lex Furgler dans la mesure où le Danemark connaît aussi des restrictions pour l'achat d'immeubles secondaires par des personnes habitant à l'étranger. La seule différence est qu'à l'intérieur de la CE tout ressortissant d'un Etat membre travaillant dans un autre Etat membre a le droit d'acheter un immeuble. Or ce problème, selon K., pourrait être résolu.

5. Cohésion :

K. juge un "Fonds AELE" pour l'industrialisation avec scepticisme (ingérence dans les affaires CE), mais trouve l'idée d'une action d'environnement en faveur de la Méditerranée comme intéressante. J'ai plaidé pour un règlement du problème agricole de l'EEE à l'intérieur de l'UR.

6. Varia:

Pour les poissons islandais, la CE vise une solution pragmatique. - Le dualisme nordique (primauté du droit international public, effet direct) ne semble plus poser des problèmes insurmontables. - Pas d'opting out individuel.

7. Europe centrale:

Note

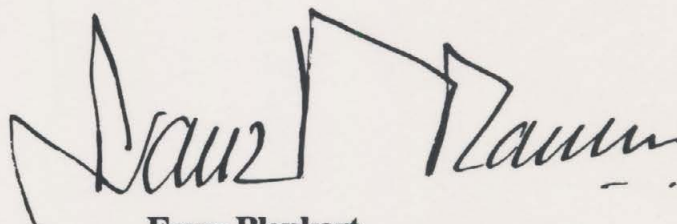
K. salue notre idée de conclure des accords de libre-échange avec les pays de l'Europe centrale et suggère que nous maintenions un parallélisme dans le temps en ce qui concerne les démobilisations tarifaires. Il trouve l'idée de faire entrer ces pays dans l'AELE classique comme utile.

8. Uruguay Round:

K. craint comme moi que le troisième choc pétrolier créé par la crise irakienne et la récession qu'il pourrait engendrer aux Etats-Unis ne soient susceptibles d'enliser l'Uruguay Round. Pour faire réussir ce dernier, la CE a néanmoins la ferme volonté politique de réduire - contre toute opposition paysanne - de 30% le soutien agricole (tout en se faisant bonifier ce qu'elle a déjà fait à ce sujet depuis Punta del Este). De plus, elle est prête à procéder à la tarification de l'élément fixe de la protection agricole... Rien de neuf quant à la sauvegarde, les règles et les services.

9. Conclusions:

Je vous ai seulement décrit les points saillants de cet entretien qui a duré une journée et pendant lequel nous avons abordé maints détails (EEE et UR) dont je vous passe l'énumération. Cette rencontre a été fort utile car elle a créé une sorte de complicité avec mon alter ego communautaire. Or, même si K. ne le dira jamais publiquement (avant novembre), il a perdu quasiment tout espoir à l'égard d'un EEE ambitieux et préconise donc, le cas échéant, un "Luxembourg plus".



Franz Blankart